

# **NORMES DE PROMOTION 2023-2024**

## **1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire**

Pour obtenir sa promotion de la 1<sup>re</sup> vers la 2<sup>e</sup> ou de la 2<sup>e</sup> vers la 3<sup>e</sup> secondaire, l'élève devra obtenir un minimum de 26 unités incluant la réussite des cours de français et de mathématique.

Pour être promu au programme Pré-DEP 3, l'élève doit être âgé d'au moins 15 ans au 30 septembre, réussir un minimum de 22 unités incluant la réussite de deux cours sur trois entre les mathématiques, le français et l'anglais.

## **3<sup>e</sup> secondaire**

L'élève devra obtenir un minimum de 26 unités de 3<sup>e</sup> secondaire incluant la réussite des cours de français, de mathématique et de science afin d'être promu en 4<sup>e</sup> secondaire.

Si l'élève a cumulé un minimum de 26 unités et qu'il est en échec en mathématique, il pourra être promu en 4<sup>e</sup> secondaire avec une reprise du cours de mathématique de 3<sup>e</sup> secondaire.

Si l'élève a cumulé un minimum de 26 unités et qu'il est en échec en science, il pourra être promu en 4<sup>e</sup> secondaire avec une reprise du cours de science de 3<sup>e</sup> secondaire.

Si l'élève a cumulé moins de 26 unités, il devra faire une reprise de la 3<sup>e</sup> secondaire.

Les cours de mathématique TS et SN présentent un contenu plus avancé et sont réservés aux élèves ayant un résultat minimal de 75 % en mathématique de 3<sup>e</sup> secondaire.

## **4<sup>e</sup> secondaire**

L'élève de la 4<sup>e</sup> secondaire obtient sa promotion en 5<sup>e</sup> secondaire dans chaque matière réussie (d'après le résultat final au relevé de notes du M.E.E.S.). Les matières échouées en 4<sup>e</sup> secondaire qui sont obligatoires pour l'obtention du diplôme sont répétées en 5<sup>e</sup> secondaire, ce qui prive l'élève d'unités additionnelles.

Le cours de mathématique SN de 4<sup>e</sup> secondaire présente un contenu plus avancé et est réservé aux élèves ayant un résultat minimal de 75% en mathématique de CST de 4<sup>e</sup> secondaire.

**Toute dérogation à ces règles fera l'objet d'une étude de cas par l'école.**

## **Pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (D.E.S.)**

L'élève doit accumuler au moins 54 unités de la 4<sup>e</sup> ou de la 5<sup>e</sup> secondaire, dont au moins 20 unités de la 5<sup>e</sup> secondaire, et parmi ces unités, les unités suivantes :

- 6 unités de français de la 5<sup>e</sup> secondaire ;
- 4 unités d'anglais, langue seconde de la 5<sup>e</sup> secondaire ;
- 4 unités de mathématique de la 4<sup>e</sup> secondaire ;
- 4 unités de science et technologie de la 4<sup>e</sup> secondaire **ou** 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4<sup>e</sup> secondaire ;
- 4 unités d'histoire du Québec et du Canada de la 4<sup>e</sup> secondaire ;
- 2 unités d'arts de la 4<sup>e</sup> secondaire ;
- 2 unités d'éthique et de culture religieuse de la 5<sup>e</sup> secondaire **ou** d'éducation physique et à la santé de la 5<sup>e</sup> secondaire.

**N.B. Il est important de consulter le guide pratique des études collégiales au Québec pour connaître les préalables spécifiques à chacun des programmes.**